



Volonté de faire
est la plus grande
campagne de notre
histoire pour faire des
dons testamentaires
une norme sociale.

AVANTAGES DES PARTENAIRES CARITATIFS

- 1 Mise en relation avec de nouveaux donateurs.** Volontedefaire.ca est l'endroit où les donateurs potentiels recherchent des organismes de bienfaisance à inclure dans leur testament. Gagnez en visibilité et entrez directement en contact avec de nouveaux prospects!
- 2 Ressources de marketing innovantes.** Accédez à une trousse de marketing comprenant tout ce dont vous avez besoin pour promouvoir les dons testamentaires auprès de vos donateurs :
 - 3 courriels et messages sociaux prérédigés;
 - 1 article de blogue;
 - des vidéos, publicités et autres ressources créatives;
 - le questionnaire sur le testament;
 - un guide de rédaction testamentaire;
 - 2 webinaires éducatifs pour les donateurs.
- 3 Cours gratuit sur les dons planifiés.** Suivez un cours gratuit – « Techniques fondamentales de dons planifiés » – donné par l'ACPD, le principal organisme de formation sur les dons planifiés au pays.
- 4 Adhésion gratuite à l'ACPD.** Activez gratuitement une [adhésion à l'ACPD](#). Les avantages comprennent des modèles pour la planification des dons ainsi qu'un mentorat avec des ressources tant caritatives que professionnelles.

Et bien d'autres choses encore! Contactez-nous pour en savoir plus.

Devenir partenaire de **Volonté de faire!**

Catégorie	Total des revenus de collecte de fonds*	Frais annuels de partenariat, engagement de 1 an	Frais annuels de partenariat, engagement de 2 ans†
I	< 1 M\$	2 390 \$	2 032 \$
H	1-2 M\$	3 995 \$	3 396 \$
G	2-4 M\$	4 950 \$	4 208 \$
F	4-6 M\$	5 975 \$	5 079 \$
E	6-8 M\$	7 950 \$	6 758 \$
D	8-10 M\$	9 450 \$	8 033 \$
C	10-20 M\$	10 095 \$	8 581 \$
B	20-50 M\$	10 450 \$	8 883 \$
A	> 50 M\$	12 100 \$	10 285 \$

* Basé sur la moyenne du total de vos revenus de collecte de fonds des trois dernières années. À cet effet, nous nous reportons à votre dossier fiscal figurant dans [la base de l'ARC](#) (lignes 4500, 4510, 4530, 4575 et 4630 de l'annexe 6).

† Les frais pour les deux années doivent être payés lors de l'inscription.



Inscrivez-vous à
cagp-acpdp.org/fr/volonte-de-faire



Communiquez avec :

Sara Kassim-Lakha
Gestionnaire de campagne
skassimlakha@cagp-acpdp.org